

CDDH(2023)R98
Strasbourg, le 20/07/2023

COMITÉ DIRECTEUR POUR LES DROITS DE L'HOMME
(CDDH)

RAPPORT

98^e réunion

Strasbourg, 27 – 30 juin 2023

TABLE DES MATIÈRES

Résumé

POINT 1 : OUVERTURE DE LA RÉUNION, ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DE L'ORDRE DES TRAVAUX

POINT 2 : RECOMMANDATIONS DE L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE

POINT 3 : TRAVAUX RELATIFS AU SYSTÈME DE LA CONVENTION

3.1 Comité d'experts sur le système de la Convention européenne des droits de l'homme (DH-SYSC)

3.1.1 Groupe de rédaction sur le traitement et la résolution efficace d'affaires concernant des conflits interétatiques (DH-SYSC-IV)

3.1.2 Groupe de rédaction sur les questions relatives aux juges de la Cour européenne des droits de l'homme (DH-SYSC-JC)

3.2 Groupe de négociation ad hoc du CDDH sur l'adhésion de l'UE à la CEDH (Groupe « 46+1 »)

POINT 4 : ENVIRONNEMENT ET DROITS HUMAINS

POINT 5 : DROITS HUMAINS EN SITUATIONS DE CRISE

POINT 6 : DROITS HUMAINS DES MEMBRES DES FORCES ARMÉES

POINT 7 : QUATRIÈME SOMMET

POINT 8 : ACTIVITÉS RÉCENTES, EN COURS OU À VENIR

POINT 9 : ACCÈS AUX DOCUMENTS PUBLICS

POINT 10 : ÉGALITÉ DE GENRE

POINT 11 : CONVENTIONS

POINT 12 : REPRÉSENTANTS DANS DES ACTIVITÉS EXTERNES

POINT 13 : ÉLECTIONS

POINT 14 : INVITÉS

POINT 15 : PUBLICATIONS

POINT 16 : CALENDRIER

POINT 17 : QUESTIONS DIVERSES

Annexe I Ordre du jour

Annexe II Liste des participants

Annexe III Échange informel avec la Présidente de la Cour européenne des droits de l'Homme

Annexe IV Points focaux et représentants du CDDH auprès d'autres instances

Annexe V Composition du Bureau, Présidences, Rapporteurs et Groupes de rédaction

Annexe VI Calendrier

Textes adoptés lors de la réunion

Addendum : Commentaires adoptés par le CDDH sur des Recommandations de l'Assemblée parlementaire

RESUMÉ

Informations sur la réunion

Le Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH) a tenu sa 98^e réunion à Strasbourg, du 27 au 30 juin 2023, sous la présidence de Kristīne LĪCIS (Lettonie).

L'ordre du jour de la réunion figure en Annexe

Points pour information du Comité des Ministres

Le CDDH a adopté le texte suivant et a décidé de le transmettre au Comité des Ministres pour examen :

- Commentaires sur les Recommandations de l'Assemblée parlementaire 2251(2023) « Stratégies politiques permettant de prévenir les catastrophes naturelles, de s'y préparer et d'y faire face », 2252(2023) « Mise en œuvre des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme » et 2254(2023) « La sauvegarde de la démocratie, des droits et de l'environnement dans le commerce international ».

En ce qui concerne le système de la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH), le CDDH a :

- pris note de l'adoption par le Comité des Ministres, le 5 avril 2023, d'une Déclaration sur le traitement et la résolution efficace d'affaires concernant des conflits interétatiques, préparée par le CDDH ;
- échangé des vues sur les résultats des 2^e et 3^e réunions du Groupe de rédaction sur les questions relatives aux juges de la Cour européenne des droits de l'homme (DH-SYSC-JC) et donné des orientations au DH-SYSC-JC pour ses travaux futurs ;
- reçu des informations des représentants de l'Union européenne (UE) et du Secrétariat sur les progrès réalisés sur l'adhésion de l'UE à la CEDH depuis la réunion extraordinaire du CDDH le 4 avril 2023.

En ce qui concerne les autres points à son ordre du jour, le CDDH a :

- tenu un Atelier sur les « Droits humains des membres des forces armées » et tenu un échange de vues préliminaire sur ses éventuelles futures activités dans le domaine des droits humains des membres des forces armées ;
- échangé des vues avec Siofra O'LEARY, Présidente de la Cour européenne des droits de l'homme ; décidé de laisser au Bureau le soin de décider des personnalités à inviter à ses prochaines réunions ;
- échangé des vues sur les résultats des 6^e et 7^e réunions du Groupe de rédaction sur les droits humains et l'environnement (CDDH-ENV), ainsi que sur les résultats de la Conférence de haut niveau sur le droit à un environnement propre, sain et durable dans la pratique, organisée par la présidence islandaise du Comité des Ministres avec l'assistance du Secrétariat du CDDH ; pris note de l'accent mis sur la question des droits humains et l'environnement dans la Déclaration de Reykjavík ;
- échangé des vues sur les résultats de la 3^e réunion du Groupe de rédaction sur les droits humains en situations de crise (CDDH-SCR) ; pris note que les autorités polonaises envisagent d'organiser un « Séminaire de Varsovie » sur des questions pertinentes pour les travaux du CDDH-SCR à l'occasion de sa 5^e réunion ;
- échangé des vues sur l'issue du 4^e Sommet des Chefs d'État et de Gouvernement du Conseil de l'Europe (Reykjavík, Islande, 16–17 mai 2023) ;
- pris note des progrès réalisés dans le cadre de son mandat pour 2022–2025, notamment la finalisation, dans les délais impartis, de tous les livrables attendus jusqu'à présent, à l'exception de certains en cours d'élaboration par le CDDH-SCR, pour lesquels il avait déjà noté que les délais fixés étaient manifestement irréalistes ;
- échangé des vues sur son mandat pour 2024–2027 et convenu de proposer quelques changements ; en ce qui concerne son examen futur de la mise en œuvre de la Recommandation

CM/Rec(2021)1 du Comité des Ministres aux États membres sur le développement et le renforcement d'institutions nationales des droits de l'homme effectives, pluralistes et indépendantes, a accepté de revenir sur cette question à la lumière de l'Étude de référence de ENNHRI sur la mise en œuvre de la recommandation ;

- échangé des vues sur la possibilité de proposer une activité relative à la situation des droits humains et les conflits armés dans le mandat 2024–2027 ;
- échangé des vues avec Christoph HENRICHS, Président du Comité européen de coopération juridique (CDCJ), sur des questions d'intérêt commun, notamment les travaux en cours du CDCJ sur une convention de protection de la profession d'avocat ;
- échangé des vues avec son représentant au Comité sur l'intelligence artificielle (CAI) sur les travaux en cours de ce comité, en particulier concernant les aspects qui figurent également dans le mandat du CDDH ;
- pris note des informations présentées par certains de ses représentants dans des activités externes ;
- pris note des informations relatives à la Convention sur l'Accès aux documents publics (STCE n° 205 - Convention de Tromsø) fournies par le Secrétariat, portant notamment sur les résultats de la 2^e réunion du Groupe Accès à l'information du Conseil de l'Europe et de l'inclusion d'activités connexes dans le projet de mandat du CDDH pour 2024–2027 ;
- pris note des informations fournies par le Secrétariat sur les développements portant sur l'usage de l'expression « droits humains » au sein du Conseil de l'Europe, à la suite de la décision prise par le CDDH lors de sa 97^e réunion ;
- pris note de l'état des signatures et ratifications des traités du Conseil de l'Europe placés sous la responsabilité du CDDH ainsi que des récentes notifications, extensions et retraits de dérogations à la CEDH ;
- pris note de la publication récente des actes de la Conférence de haut niveau sur le droit à un environnement propre, sain et durable dans la pratique ;
- adopté son calendrier des réunions pour le deuxième semestre 2023 et pris note du calendrier prévisionnel pour le premier semestre 2024.

Ressources nécessaires

Le CDDH a noté que toutes les activités mentionnées ci-dessus ont été menées dans le cadre de l'enveloppe budgétaire allouée.

Le CDDH a noté le changement au sein de son Secrétariat depuis sa dernière réunion, à savoir le recrutement de Daniel PAP en qualité de Secrétaire du CDDH-ENV.

Évaluation des activités menées à bien

Comme indiqué ci-dessus, le CDDH a pris note de la finalisation, dans les délais impartis, de tous les livrables attendus jusqu'à présent, à l'exception de ceux en cours d'élaboration par le CDDH-SCR, pour lesquels il avait déjà noté que les délais fixés étaient manifestement irréalistes.

RAPPORT DE RÉUNION

1. Le Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH) a tenu sa 98^e réunion à Strasbourg du 27 au 30 juin 2023 à Strasbourg, sous la présidence de Kristīne LĪCIS (Lettonie) (voir la liste des participants à l'[Annexe II](#)).

POINT 1 : OUVERTURE DE LA RÉUNION, ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DE L'ORDRE DES TRAVAUX

2. Le CDDH adopte son ordre du jour tel qu'il figure à l'[Annexe I](#) et approuve l'ordre des travaux proposé dans le projet d'ordre du jour annoté (CDDH(2023)OJ01).

POINT 2 : RECOMMANDATIONS DE L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE

3. Le CDDH examine les projets de commentaires sur les Recommandations de l'Assemblée parlementaire Recommandations [2251 \(2023\)](#) « Stratégies politiques permettant de prévenir les catastrophes naturelles, de s'y préparer et d'y faire face » ; [2252 \(2023\)](#) « Mise en œuvre des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme » et [2254 \(2023\)](#) – « La sauvegarde de la démocratie, des droits et de l'environnement dans le commerce international ». Il amende les commentaires sur la Recommandation 2252(2023). Les commentaires, tels qu'adoptés par le CDDH, figurent à l'[Addendum](#) au présent rapport.

POINT 3 : TRAVAUX RELATIFS AU SYSTÈME DE LA CONVENTION

3.1 Comité d'experts sur le système de la Convention européenne des droits de l'homme (DH-SYSC)

3.1.1 Groupe de rédaction sur le traitement et la résolution efficace d'affaires concernant des conflits interétatiques (DH-SYSC-IV)

4. Le Secrétariat informe le CDDH de l'adoption par le Comité des Ministres d'une Déclaration sur le traitement et la résolution efficace d'affaires concernant des conflits interétatiques, sur la base d'un projet adopté par le CDDH lors de sa 97^e réunion (6–9 décembre 2022). Le Secrétariat explique que le Comité des Ministres a, en particulier, ajouté une référence à l'importance des affaires relatives aux requêtes individuelles dans ce contexte, et des références spécifiques à la Fédération de Russie, notamment en rappelant ses obligations en cours en matière de droits humains au titre de la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH), en se félicitant de l'examen des affaires pertinentes contre la Russie par la Cour européenne des droits de l'homme (la Cour), et en l'invitant à cesser les actions donnant lieu à de nouvelles violations des droits humains dans le cadre de conflits interétatiques.

3.1.2 Groupe de rédaction sur les questions relatives aux juges de la Cour européenne des droits de l'homme (DH-SYSC-JC)

5. Le président du DH-SYSC-JC, Hans-Jörg BEHRENS (Allemagne), présente l'état d'avancement des travaux du Groupe, dont les résultats de ses 2^e (25–27 janvier 2023) et 3^e (15–17 mai 2023) réunions et les diverses méthodes de travail appliquées pour recueillir des informations de la part d'un large éventail de sources pertinentes.

6. Le Groupe examine divers aspects de la procédure de sélection nationale des candidats au poste de juge de la Cour et de la procédure d'élection menée par l'Assemblée (doc. [DH-SYSC-](#)

[JC\(2023\)01REV](#)). Ses remarques sur le rôle du Panel ont mis en évidence la volonté de préserver les pratiques en vigueur de procédure écrite du Panel et de poursuivre son dialogue avec l'Assemblée. Le Groupe aborde une suggestion selon laquelle l'Assemblée pourrait fournir des explications lorsqu'elle rejette des listes de candidats pour des raisons de procédure dans le but d'encourager l'amélioration des procédures nationales de sélection à la fois dans l'État concerné et en général. Le Groupe poursuivra l'examen des questions relatives à la période d'activité des juges et la reconnaissance de leurs services à la Cour après la fin de leur mandat, ainsi qu'aux juges ad hoc.

7. Une délégation fait part de réflexions présentées et examinées précédemment au sein du Groupe sur certaines questions relatives à l'indépendance et à l'impartialité des juges au sujet d'éventuels conflits d'intérêts et du mécanisme de récusation des juges. Plusieurs autres délégations partagent leurs points de vue, décrivant dans un cas, un exemple du système de récusation dans la pratique mais estiment qu'il n'y a pas de problème systémique de conflits d'intérêts au sein de la Cour et mettent en garde contre le fait d'aborder cette question d'une manière qui pourrait entraîner des défiances injustifiées. Bien qu'elles relèvent de l'autonomie de la Cour, des améliorations à l'Article 28 du Règlement de la Cour ainsi que des règles régissant le mécanisme de récusation, pourraient être bénéfiques. L'idée selon laquelle la Cour devrait reprendre l'offre de formation linguistique des juges dans ses langues officielles a été soutenue.

8. La présidente du CDDH conclut qu'il ne semble y avoir aucun intérêt à apporter des modifications importantes au système de sélection nationale des candidats et d'élection des juges ; les rôles du Panel et de l'Assemblée sont établis. Le CDDH ne souhaite pas aborder la question de l'indépendance et de l'impartialité des juges de la Cour de manière à donner la fausse impression qu'il existe un problème généralisé de conflits d'intérêts judiciaires. Cela ne signifie pas que la communication de la Cour avec les parties sur les aspects de la récusation des juges ne pourrait pas être améliorée. S'il incombe personnellement aux juges d'améliorer, si nécessaire, leur maîtrise des langues officielles de la Cour, il convient de soutenir l'offre de formation linguistique des juges par la Cour. Le CDDH félicite le Groupe pour les travaux accomplis jusqu'à présent.

3.2. Groupe de négociation ad hoc du CDDH sur l'adhésion de l'UE à la CEDH (Groupe « 46+1 »)

9. Le Secrétariat informe le CDDH que le Comité des Ministres a accueilli favorablement et pris note de l'adoption par le CDDH de son Rapport intermédiaire au Comité des Ministres, pour information, sur l'adhésion de l'Union européenne à la Convention européenne des droits de l'homme (doc. CDDH(2023)R_EXTRA Addendum). Le Quatrième Sommet des chefs d'État et de gouvernement (16–17 mai 2023) a également salué l'accord provisoire unanime sur les instruments d'adhésion révisés et a exprimé son « engagement en faveur de son adoption dans les meilleurs délais ».

10. À la suite à l'engagement pris lors de la dernière réunion du Groupe 46+1, le représentant de l'Union européenne (UE), Per IBOLD, informe le CDDH de l'évolution, depuis la réunion extraordinaire du CDDH du 4 avril 2023, concernant la résolution de la question du Panier 4 portant sur les affaires relatives à la politique étrangère et de sécurité commune de l'UE. L'UE souligne que les discussions se poursuivent, notamment au sein du Groupe de travail du Conseil de l'UE sur les droits fondamentaux, les droits des citoyens et la libre circulation des personnes (FREMP), où une troisième option (en plus du « mécanisme de réattribution » et de la déclaration interprétative) est actuellement examinée. Le FREMP se réunit le 3 juillet, pour la première fois sous la présidence espagnole du Conseil de l'UE. Les développements futurs dépendent également de l'issue de l'affaire Eulex Kosovo actuellement devant la Cour de justice de l'UE, l'avis de l'avocat général étant attendues pour le 23 novembre 2023.

POINT 4 : ENVIRONNEMENT ET DROITS HUMAINS

11. La présidente du Groupe de rédaction sur les droits humains et l'environnement (CDDH-ENV), Kristīne LĪCIS (Lettonie), informe le CDDH des résultats des 6^e (8–10 février 2023) et 7^e (2–5 mai 2023) réunions du Groupe. L'objectif du Groupe a consisté à préparer un projet de rapport sur la nécessité et la faisabilité d'un instrument ou des instruments additionnels dans ce domaine permettant au CDDH de présenter des conclusions claires et de préférences consensuelles au Comité des Ministres.

12. Lors de sa 6^e réunion, le Groupe a adopté le projet de schéma du rapport sur la nécessité et la faisabilité d'un ou de plusieurs nouveaux instruments dans le domaine des droits humains et l'environnement. Lors de sa 7^e réunion, le Groupe a examiné les réponses au questionnaire adressé aux États membres sur la protection au niveau national du droit à un environnement propre, sain et durable et a achevé sa première lecture d'un premier projet partiel de rapport. Le Groupe charge sa Rapporteuse, Nicola WENZEL (Allemagne) de présenter une version révisée de la première partie du rapport et le contenu de son chapitre III pour examen lors de sa prochaine réunion. Le 3 mai 2023, le Groupe a participé à la Conférence de haut niveau sur le droit à un environnement propre, sain et durable dans la pratique, organisée par la présidence islandaise du Comité des Ministres, avec le soutien du Secrétariat du Conseil de l'Europe.

13. Le CDDH félicite le Groupe de rédaction pour les travaux accomplis jusqu'à présent et convient de la nécessité d'examiner attentivement toutes les diverses options en vue d'un nouvel instrument. Une délégation estime qu'un protocole additionnel à la CEDH protégeant le droit à un environnement propre, sain et durable pourrait alourdir la charge de travail de la Cour et affecterait sa capacité à traiter efficacement les affaires portant sur des droits existants. Le CDDH prend également note du fort accent mis sur la question des droits humains et de l'environnement dans la Déclaration de Reykjavík.

POINT 5 : DROITS HUMAINS EN SITUATIONS DE CRISE

14. Le Président du Groupe de rédaction sur les droits humains en situations de crise (CDDH-SCR), Jan SOBCZAK (Pologne), informe le CDDH des résultats de la 3^e réunion du Groupe (8–10 mars 2023), notamment de l'échange de vues qui s'est tenu avec des experts en matière d'évaluation d'impact sur les droits humains et de l'adoption d'un document d'orientation pour la préparation de la Boîte à outils pour l'évaluation de l'impact sur les droits humains des mesures prises par l'État en situations de crise. Le projet de Boîte à outils, tel que préparé par le Rapporteur, Tim KOLK (Estonie), sera diffusé mi-juillet pour commentaires, avant la prochaine réunion du CDDH-SCR (12–14 septembre 2023). Le CDDH félicite le Groupe pour les travaux accomplis jusqu'à présent.

15. En sa qualité de représentant de la Pologne, M. SOBCZAK informe également les membres du CDDH que les autorités polonaises envisagent d'organiser un « Séminaire de Varsovie », auquel tous les membres du CDDH seront conviés, dont le sujet portera sur des questions relevant des travaux du CDDH-SCR à l'occasion de sa 5^e réunion en octobre.

POINT 6 : DROITS HUMAINS DES MEMBRES DES FORCES ARMÉES

16. Le CDDH tient un atelier sur « Les droits humains des membres des forces armées »¹. Les discussions portent sur un large éventail de sujets, dont les défis actuels en matière de protection des droits du personnel militaire ; les questions d'égalité et de non-discrimination dans les forces armées ; le rôle des institutions nationales des droits humains dans la protection des droits du personnel militaire ; le droit à l'objection de conscience ; les moyens de renforcer la

¹ Pour le programme de l'Atelier, voir doc. (CDDH(2023)06).

protection de leurs droits humains à la lumière des normes internationales et l'importance de renforcer l'éducation aux droits humains et la connaissance des normes connexes au sein des forces armées. Par ailleurs, les participants ont approfondi leurs connaissances sur les travaux concrets du Conseil de l'Europe pour aider les États membres à respecter les normes qui sont communément établies au niveau européen par le biais de projets de coopération et de renforcement des capacités. Les présentations des intervenants sont disponibles sur le site web du CDDH.

17. Le CDDH convient de reprendre sa discussion sur une éventuelle nécessité de réviser la recommandation CM/Rec(2010)4 en temps utile, à la lumière des propositions émises par des participants à cette fin lors de l'Atelier.

POINT 7 : QUATRIÈME SOMMET

18. Le Secrétariat fournit des informations sur les résultats du Quatrième Sommet des Chefs d'État et de Gouvernement du Conseil de l'Europe, notamment sur les questions qui intéressent directement le CDDH, dont le système de la CEDH, l'adhésion de l'UE à la CEDH, les droits humains et l'environnement, l'intelligence artificielle et les défis liés à la migration.

POINT 8 : ACTIVITÉS RÉCENTES, EN COURS OU À VENIR

19. Le Secrétariat rappelle que le Comité des Ministres avait décidé d'interrompre les mandats 2022–2025 des comités intergouvernementaux, y compris du CDDH, à la fin de 2023, et qu'il adopterait de nouveaux mandats avant la fin de 2023 pour la période 2024–2027. Dans ce contexte, le CDDH prend note des progrès réalisés dans le cadre de son mandat pour 2022–2025 (doc. CDDH(2023)07), en particulier l'achèvement dans les délais impartis de tous les livrables attendus jusqu'à présent, à l'exception de certains de ceux en cours d'élaboration par le CDDH-SCR, pour lesquels les délais étaient manifestement irréalistes, comme le CDDH l'avait précédemment indiqué au Comité des Ministres.

20. La Présidente invite le CDDH à examiner son projet de mandat pour 2024–2027, pour que ses avis puissent être transmis par le Secrétariat aux services compétents, afin d'être pris en compte avant que la Secrétaire Générale ne présente le projet de mandat au Comité des Ministres pour adoption.

21. Le CDDH échange des vues sur son mandat pour 2024–2027 (doc. CDDH(2023)08REV) et convient de proposer certaines modifications. Il convient d'examiner davantage la meilleure façon de traiter le projet de Manuel sur les droits humains et l'intelligence artificielle lors de sa prochaine réunion, à la lumière des progrès de préparation par le Comité sur l'intelligence artificielle (CAI) d'un projet de Convention-cadre sur l'intelligence artificielle, les droits humains, la démocratie et l'État de droit. Deux délégations émettent des réserves à l'égard de la proposition que le CDDH examine l'éventuelle mise à jour de la Recommandation n° R(97)22 du Comité des Ministres aux États membres énonçant des lignes directrices sur l'application de la notion de pays tiers sûr.

22. Une délégation, soutenue par plusieurs autres, propose que le CDDH suggère d'ajouter un nouveau livrable relatif aux droits humains et aux conflits armés à son mandat pour 2024–2027. Plusieurs autres délégations estiment qu'une telle suggestion serait prématurée, étant donné que la Cour devrait rendre ses jugements dans un certain nombre d'affaires pendantes portant sur des questions pertinentes. Le CDDH convient de revenir sur la question lors d'une prochaine réunion, en gardant à l'esprit la possibilité de demander au Comité des Ministres de donner un mandat supplémentaire à un stade ultérieur.

23. Les représentants d'ENNHRI fournissent des informations sur leur Étude de référence sur la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2021)1 du Comité des Ministres aux États membres sur le développement et le renforcement d'institutions nationales des droits de l'homme efficaces, pluralistes et indépendantes. Le CDDH convient d'examiner, lors d'une prochaine réunion, la manière d'intégrer les résultats de l'Étude de référence dans ses propres travaux sur la mise en œuvre de cette recommandation.

POINT 9 : ACCÈS AUX DOCUMENTS PUBLICS

24. Le Secrétariat rappelle le processus de création du Groupe Accès à l'information du Conseil de l'Europe depuis l'entrée en vigueur de la Convention de Tromsø le 1^{er} décembre 2020 et informe le CDDH sur la tenue de la deuxième réunion du Groupe (22–24 mars 2023). Le Groupe a examiné les projets de rapports préliminaires sur les 11 premières Parties à la Convention² et a décidé de procéder à la préparation de sa première évaluation de référence de ces Parties sur la base de chaque article de la Section I de la Convention (doc. AIG (2023)R2). Le Groupe examinera son projet de premier rapport d'évaluation de référence lors de sa 3^e réunion (4–6 juillet 2023) et, le cas échéant, communiquera aux Parties des questions de clarification concernant les rapports qu'elles ont soumis au titre du paragraphe 1 de l'article 14 de la Convention.

25. Le Secrétariat souligne que le projet de mandat 2024–2027 du CDDH (doc. CDDH(2023)08REV) contient la tâche d'organiser des débats thématiques sur le droit d'accès aux documents publics en tenant compte de l'entrée en vigueur de la Convention de Tromsø. Cela permettra de créer des synergies entre le CDDH et le mécanisme de suivi de la Convention et de promouvoir la protection du droit d'accès aux documents publics dans un cadre intergouvernemental du Conseil de l'Europe.

POINT 10 : ÉGALITÉ DE GENRE

26. Le CDDH prend note des informations fournies par le Secrétariat sur les développements concernant l'usage de l'expression française « droits humains » au sein du Conseil de l'Europe depuis la décision du CDDH lors de sa dernière réunion de favoriser l'usage de cette expression le cas échéant dans les versions françaises de ses documents, sans exclure l'usage de l'expression « droits de l'homme ». Le Directeur Général Droits de l'homme et État de droit a décidé d'utiliser l'expression « droits humains » dans la dénomination de la Direction Générale et de ses structures pertinentes, et a demandé aux secrétaires des comités au sein de la Direction Générale de prendre les mesures nécessaires pour suivre l'exemple du CDDH. Le projet de mandat pour 2024–2027 utilise l'expression « droits humains ».

POINT 11 : CONVENTIONS

27. Le CDDH prend note des informations fournies par le Secrétariat sur les signatures et ratifications récentes des conventions du Conseil de l'Europe sous la responsabilité du CDDH (doc. CDDH(2023)04). Le président du CDDH-SCR, Jan SOBCZAK (Pologne) attire une attention particulière aux notifications, extensions et retraits de dérogations à la CEDH depuis la dernière réunion du CDDH, y compris en relation avec les tremblements de terre qui ont frappé Türkiye en février 2023. Le CDDH exprime ses condoléances aux victimes de cette catastrophe.

² Bosnie-Herzégovine, Estonie, Finlande, Hongrie, Islande, Lituanie, République de Moldova, Monténégro, Norvège, Suède et Ukraine.

POINT 12 : REPRÉSENTANTS DANS DES ACTIVITÉS EXTERNES

28. Le CDDH procède à un échange de vues avec le président du Comité européen de coopération juridique (CDCJ), Christoph HENRICHS (Allemagne). M. HENRICHS présente des questions d'intérêt commun relevant du mandat du CDCJ, à savoir les travaux menés par son comité d'experts subordonné sur la protection des avocats (CJ-AV) qui est chargé d'élaborer un instrument juridique visant à renforcer la protection de la profession d'avocat ; le suivi du rapport évaluant les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'action 2016–2021 sur le renforcement de l'indépendance et de l'impartialité du pouvoir judiciaire (le plan d'action de Sofia) et les activités futures telles que le développement d'un projet de recommandation sur l'utilisation de l'intelligence artificielle pour le maintien de l'ordre, l'administration de la justice et les frontières/migrations ; et l'achèvement d'une étude sur les litiges nationaux en matière de climat à la suite de la Recommandation 2213(2021) de l'Assemblée parlementaire – « Examen des questions de responsabilité civile et pénale dans le contexte du changement climatique ». Les membres du CDDH expriment un intérêt particulier pour les travaux du CDCJ sur la protection de la profession d'avocat, en notant que la composition du CJ-AV inclut un certain nombre d'avocats (en comparaison aux fonctionnaires nationaux) et pour son approche des travaux futurs sur l'intelligence artificielle. Le CDDH remercie M. HENRICHS d'avoir participé à sa réunion.

29. Le CDDH prend note des informations fournies par écrit par certains de ses représentants dans d'autres organes du Conseil de l'Europe (doc. [CDDH\(2023\)02](#)). Il a également entendu des rapports oraux résumés de Brigitte KONZ (Luxembourg, sur le Comité directeur pour les droits de l'homme dans les domaines de la biomédecine et de la santé (CDBIO), le Comité des Parties à la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (Comité de Lanzarote) et le Comité directeur pour les droits des enfants (CDENF)), Krista OINONEN (Finlande, sur le Comité européen sur la démocratie et la gouvernance (CDDG)), Elias KASTANAS (Grèce, sur le Comité directeur sur l'anti-discrimination, la diversité et l'inclusion (CDADI)), Susan DICKSON (Royaume-Uni, sur le Comité du Conseil de l'Europe de lutte contre le terrorisme (CDCT)), Brigitte OHMS (Autriche, sur la Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise) et le Comité consultatif de la Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel (T-PD)) et Tim KOLK (Estonie, sur le Comité sur l'intelligence artificielle (CAI)). Le Secrétariat fournit des informations complémentaires sur l'organisation par le CDBIO d'un Forum pilote des jeunes sur l'intelligence artificielle dans les soins de santé, le 6 juin 2023.

30. Le CDDH note en particulier les travaux en cours du CAI et la déclaration de la présidente du CDDH lors de la 6^e réunion plénière du CAI (31 mai–2 juin 2023) concernant trois vastes domaines d'intérêt relatifs au projet de Convention cadre sur l'intelligence artificielle, droits humains, démocratie et État de droit qui ont été identifiés par le CDDH lors de sa 97^e réunion (6–9 décembre 2022). Dans ce contexte, son représentant au CAI, M. KOLK (Estonie) rappelle les débats en cours au sein de ce dernier sur certaines questions conceptuelles fondamentales, notamment sur le champ d'application et le contenu de la convention et sur les éventuels mécanismes de suivi, dont l'issue pourrait avoir une incidence sur la pertinence future des préoccupations du CDDH.

31. Le CDDH remercie les représentants qui ont fourni des informations par écrit ou par oral, et encourage tous ses représentants à continuer à fournir des informations à l'avenir, dans la mesure du possible par écrit, sur les activités des instances pertinentes. La liste complète des représentants du CDDH figure à [l'Annexe IV](#).

POINT 13 : ÉLECTIONS

32. Le CDDH n'a pas tenu d'élections lors de cette réunion. La liste complète de la composition du Bureau du CDDH et des présidences de ses instances subordonnées figure à [l'Annexe V](#).

POINT 14 : INVITÉS

33. Le CDDH tient un échange de vues avec la Présidente de la Cour européenne des droits de l'homme, Siofra O'LEARY. La présentation délivrée par M^{me} O'LEARY figure à l'Annexe III.

34. La Présidente de la Cour exprime son appréciation pour le rôle essentiel du CDDH qui améliore le fonctionnement du mécanisme de la Convention européenne des droits de l'homme. Elle rappelle l'appréciation de la Cour pour ses échanges avec le CDDH. Au cours des discussions qui ont suivi, les participants ont interrogé la Présidente de la Cour sur l'instruction pratique de la Cour sur la tierce intervention, les ressources allouées par la Cour pour traiter les affaires russes, le délai moyen de traitement des affaires, les avis consultatifs en vertu du Protocole n° 16, l'indépendance et l'impartialité des juges, la stratégie des affaires dites à « impact », l'adhésion de l'UE à la CEDH, ainsi que sur les défis résiduels après la conclusion du processus de réforme lancé lors de la Conférence d'Interlaken en 2010

35. Le CDDH remercie la Présidente O'LEARY d'avoir participé à sa réunion. Il décide de laisser à son Bureau le soin de décider qui inviter à sa prochaine réunion.

POINT 15 : PUBLICATIONS

36. Le CDDH note la récente publication des [Actes de la Conférence de haut niveau](#) « Le droit à un environnement propre, sain et durable dans la pratique », qui était organisée à Strasbourg par la présidence islandaise du Comité des Ministres, le 3 mai 2023.

POINT 16 : CALENDRIER

37. Le CDDH adopte son calendrier pour le second semestre 2023 et prend note des dates provisoires des réunions prévues pour le premier semestre 2024. Il convient de fixer les dates de la 8^e réunion du CDDH-ENV au 25 (après-midi), 26 (matin) et 28–29 septembre 2023 en raison de l'audience de Grande Chambre dans l'affaire *Duarte Agostinho et autres* prévue le 27 septembre et celles de la 5^e réunion du CDDH-SCR au 25–27 octobre 2023 afin de tenir compte du séminaire de Varsovie proposé la veille. Il note que les autorités lettones organiseront une réunion des agents de gouvernement à Riga le 6 octobre 2023. Le calendrier, tel qu'adopté, figure à l'Annexe VI.

POINT 18 : QUESTIONS DIVERSES

38. Néant.

* * *

Annexe I

Ordre du jour

1: OPENING OF THE MEETING, ADOPTION OF THE AGENDA AND ORDER OF BUSINESS	1 : OUVERTURE DE LA RÉUNION, ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DE L'ORDRE DES TRAVAUX
CDDH(2022)R97 - Report of the 97th meeting CDDH-BU(2023)R109 – Report of the 109th meeting	CDDH(2022)R97 – Rapport de la 97 ^e réunion CDDH-BU(2023)R109 – Rapport de la 109 ^e réunion
2: RECOMMENDATIONS OF THE PARLIAMENTARY ASSEMBLY	2 : RECOMMANDATIONS DE L'ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE
CDDH(2023)09REV – Replies of the Committee of Ministers to PACE Recommendations CDDH(2023)10REV – Draft CDDH comments on PACE Recommendations CDDH(2023)11 – Comments received from member States on the draft CDDH comments on PACE Recommendations	CDDH(2023)09REV – Réponses du Comité des Ministres aux Recommandations de l'APCE CDDH(2023)10REV – Projets de commentaires du CDDH sur des recommandations de l'APCE CDDH(2023)11 – Commentaires reçus des États membres sur les projets de commentaires du CDDH sur les Recommandations de l'APCE
3: WORK ON THE SYSTEM OF THE CONVENTION	3 : TRAVAUX RELATIFS AU SYSTÈME DE LA CONVENTION
3.1. Committee of Experts on the system of the European Convention of Human rights (DH-SYSC)	3.1 Comité d'experts sur le système de la Convention européenne des droits de l'homme (DH-SYSC)
3.1.1. Drafting Group on effective processing and resolution of cases relating to inter-State disputes (DH-SYSC-IV)	3.1.1. Groupe de rédaction sur le traitement et la résolution efficace d'affaires concernant des conflits interétatiques (DH-SYSC-IV)
Decl(05/04/2023) CDDH(2022)R97 Addendum 2	Décl(05/04/2023) CDDH(2022)R97 Addendum 2
3.1.2. Drafting Group on issues relating to judges of the European Court of Human Rights (DH-SYSC-JC)	3.1.3. Groupe de rédaction sur les questions relatives aux juges de la Cour européenne des droits de l'homme (DH-SYSC-JC)
DH-SYSC-JC(2023)R2 – Report of the 2nd meeting DH-SYSC-JC(2023)R3 – Report of the 3rd meeting	DH-SYSC-JC(2023)R2 – Rapport de la 2 ^e réunion DH-SYSC-JC(2023)R3 – Rapport de la 3 ^e réunion
3.2 CDDH ad hoc negotiation Group on the EU accession to the ECHR ("46+1 Group")	3.2 Groupe de négociation ad hoc du CDDH sur l'adhésion de l'UE à la CEDH (« Groupe 46+1 »)
CDDH(2023)R EXTRA CDDH(2023)R EXTRA Addendum	CDDH(2023)R EXTRA CDDH(2023)R EXTRA Addendum
4: ENVIRONMENT AND HUMAN RIGHTS	4 : ENVIRONNEMENT ET DROITS HUMAINS
CDDH-ENV(2023)R6 – Report of the 6th meeting CDDH-ENV(2023)R7 – Report of the 7th meeting Programme of the High-level Conference on the right to a clean, healthy and sustainable environment in practice (3 May 2023)	CDDH-ENV(2023)R6 – Rapport de la 6 ^e réunion CDDH-ENV(2023)R7 – Rapport de la 7 ^e réunion Programme de la Conférence de haut niveau sur le droit à un environnement propre, sain et durable dans la pratique (3 mai 2023)
5: HUMAN RIGHTS IN SITUATIONS OF CRISIS	5 : DROITS HUMAINS EN SITUATIONS DE CRISE
CDDH(2022)R97 Addendum 4 – CDDH Report on member States' practice in relation to derogations from the ECHR in situations of crisis CDDH-SCR(2023)R3 – Report of the 3rd meeting	CDDH(2022)R97 Addendum 4 – Rapport du CDDH sur les pratiques des États membres en matière de dérogations à la CEDH en situations de crise CDDH-SCR(2023)R3 – Rapport de la 3 ^e réunion
6: HUMAN RIGHTS OF MEMBERS OF THE ARMED FORCES	6 : DROITS HUMAINS DES MEMBRES DES FORCES ARMÉES
CDDH(2023)06 – Draft Programme of the Workshop	CDDH(2023)06 - Projet de programme de l'Atelier

7: FOURTH SUMMIT	7 : QUATRIÈME SOMMET
“Reykjavík Declaration – United around our values”	« Déclaration de Reykjavik – Unis autour de nos valeurs »
8: RECENT, ONGOING AND FUTURE ACTIVITIES	8 : ACTIVITÉS RECENTES, EN COURS OU À VENIR
CDDH terms of reference 2022-2025	Mandat 2022-2025 du CDDH
CDDH(2023)07 – State of progress on the CDDH terms of reference 2022-2025	CDDH(2023)07 - État d'avancement du mandat 2022-2025 du CDDH
CDDH(2023)08REV – Elements for the CDDH terms of reference 2024-2027	CDDH(2023)08REV - Éléments pour le mandat 2024-2027 du CDDH
9: ACCESS TO OFFICIAL DOCUMENTS	9 : ACCÈS AUX DOCUMENTS PUBLICS
AIG Inf(2023)R2 – Report of the 2nd meeting	AIG Inf(2023)R2 – Rapport de la 2^e réunion
AIG(2023)LD2 – Adopted decisions – 2nd meeting	AIG(2023)LD2 – Décisions adoptées – 2^e meeting
10: GENDER EQUALITY	10 : ÉGALITÉ DE GENRE
CDDH(2022)03 – The gender equality dimension in the work of the CDDH and its subordinated bodies	CDDH(2022)03 – La dimension d'égalité de genre dans les travaux du CDDH et de ses instances subordonnées
CDDH(2020)13 – Thematic Form on Gender Equality	CDDH(2020)13 – Fiche thématique sur l'égalité de genre
11: CONVENTIONS	11 : CONVENTIONS
CDDH(2023)04REV – Chart of signatures and ratifications of certain treaties under the responsibility of the CDDH - Information provided by the Secretariat	CDDH(2023)04REV – État des signatures et ratifications de certains traités sous la responsabilité du CDDH - Informations fournies par le Secrétariat
12: REPRESENTATIVES IN OUTSIDE ACTIVITIES	12 : REPRÉSENTANTS DANS DES ACTIVITÉS EXTERNES
CDDH(2023)02 - Information provided by the experts	CDDH(2023)02 - Informations fournies par les experts
Terms of reference of the European Committee on Legal Co-operation (CDCJ)	Mandat du Comité européen de coopération juridique (CDCJ)
Draft text for a future legal instrument on the protection of the profession of lawyer (Restricted)	Projet de texte d'un futur instrument juridique sur la protection de la profession d'avocat (Restreint)
13: ELECTIONS	13 : ÉLECTIONS
14: INVITEES	14 : INVITÉS
Annual Report 2022 of the European Court of Human Rights	Rapport annuel 2022 de la Cour européenne des droits de l'Homme
15: PUBLICATIONS	15 : PUBLICATIONS
CDDH Publications' website	Site internet des publications du CDDH
16: CALENDAR	16 : CALENDRIER
17: OTHER BUSINESS	17 : QUESTIONS DIVERSES

Annexe II**Liste des participants****MEMBERS / MEMBRES**

ARMENIA / ARMÉNIE	Liana GRIGORYAN Head of Bilateral International Treaties Division, Ministry of Foreign Affairs
AUSTRIA / AUTRICHE	Brigitte OHMS Deputy Government Agent, Division for European and International Law, Human Rights Protection, Federal Chancellery
AZERBAIJAN / AZERBAIDJAN	Şahin ABBASOV Senior consultant of the Human Rights Division, Department for Work with Law Enforcement Bodies, Administration of President
BELGIUM / BELGIQUE	Philippe WERY Chef du Service des droits de l'homme, SPF Justice, Service des Droits de l'Homme Isabelle NIEDLISPACHER
BOSNIA AND HERZEGOVINA / BOSNIE-HERZEGOVINE	Jelena CVIJETIĆ Acting agent of the Council of Ministers of Bosnia and Herzegovina before the European Court of Human Rights
BULGARIA / BULGARIE	Mirena CHALEVA Diplomatic Officer, Human Rights Directorate, Ministry of Foreign Affairs
CROATIA / CROATIE	Štefica STAŽNIK Representative of the Republic of Croatia before the ECHR, Nikolina KATIĆ Deputy Representative of Croatia before the ECHR
CYPRUS / CHYPRE	Aphrodite GREGORIOU Counsel of the Republic, Law Office of the Republic of Cyprus
CZECH REPUBLIC / REPUBLIQUE TCHÈQUE	Petr KONŮPKA Deputy Agent of the Government for the representation before the European Court of Human Rights, Ministry of Justice
DENMARK / DANEMARK	Ida Marie SPIEGELHAUER Head of Section, Ministry of Justice
ESTONIA / ESTONIE	Tim KOLK Agent du gouvernement estonien auprès de la Cour européenne des droits de l'homme, ministère des Affaires étrangères
FINLAND / FINLANDE	Krista OINONEN Government Agent before the ECtHR, Director, Unit for Human Rights Courts and Conventions, Ministry for Foreign Affairs

FRANCE	Paloma REPARAZ GONCER Sous-directrice des droits de l'Homme à la direction des affaires juridiques, ministère de l'Europe et des affaires étrangères
GEORGIA / GÉORGIE	Tamar RUSEISHVILI Lawyer/Legal Adviser of the Litigation Unit of the Department of State Representation in International Courts, Ministry of Justice
GERMANY / ALLEMAGNE	Hans-Jörg BEHRENS LL.M., Head of Unit IV C 1 (Human Rights), Government Agent before the European Court of Human Rights, Federal Ministry of Justice Nicola WENZEL LL.M., Head of Unit IV C 1 (Human Rights), Government Agent before the European Court of Human Rights, Federal Ministry of Justice
GREECE / GRÈCE	Elias KASTANAS Senior Legal Counselor, Legal Department, Public International Law Section, Hellenic Ministry of Foreign Affairs
HUNGARY / HONGRIE	Zoltan TALLODI Government Agent before the ECtHR, Ministry of Justice, Department of International Criminal Law and Office of the Agent before ECHR
ICELAND / ISLANDE	Elísabet GISLADOTTIR Senior Legal Advisor, Prime Minister's Office, Department of Equality and Human Rights
IRELAND / IRLANDE	John Finbarr LYSAGHT Agent of the Government before the ECHR, Department of Foreign Affairs
ITALY / ITALIE	Maria AVERSANO Attachée juridique, Représentation permanente de l'Italie auprès du Conseil de l'Europe Arturo ARCANO <i>Chargé d'Affaires a.i.</i> Représentant Permanent Adjoint, Représentation permanente de l'Italie auprès du Conseil de l'Europe
LATVIA / LETTONIE	Kristīne LĪCIS Government Agent before the ECtHR, Representative of the Government before International Human Rights Organisations, Ministry of Foreign Affairs
LIECHTENSTEIN	LOREZ-SCHWEIG Helen Permanent Representation of the Principality of Liechtenstein to the Council of Europe
LITHUANIA / LITUANIE	Karolina BUBNYTE-ŠIRMENĖ Government Agent before the ECtHR, Ministry of Justice
LUXEMBOURG	Brigitte KONZ Présidente du Tribunal, Tribunal d'Arrondissement de Diekirch

MALTA / MALTE	Julian VELLA Lawyer, Office of the State Advocate
REPUBLIC OF MOLDOVA / RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA	Doina MAIMESCU Head of the Government Agent's Office, Ministry of Justice Dumitru OBADĂ Government Agent, Ministry of Justice
MONACO	Jean-Laurent RAVERA Direction des Affaires Juridiques, Adjoint au Directeur, Agent du Gouvernement auprès de la CEDH
MONTENEGRO / MONTÉNÉGRO	Valentina PAVLIČIĆ Government Agent before the ECtHR
NETHERLANDS / PAYS-BAS	Babette KOOPMAN Government Agent before the EctHR, Ministry of Foreign Affairs
NORTH MACEDONIA / MACÉDOINE DU NORD	Elena BODEVA Head of Unit - Directorate for Multilateral Relations, Ministry of Foreign Affairs
NORWAY / NORVÈGE	Tonje MEINICH Deputy Director General, Legislation Department, Ministry of Justice and Public Security
POLAND / POLOGNE	Jan SOBCZAK Government Agent before the ECHR, Deputy Director, Legal and Treaty Department, Ministry of Foreign Affairs
PORTUGAL	Ricardo MATOS Government Agent before the ECHR, Procureur-Général Adjoint de la République
ROMANIA / ROUMANIE	Oana EZER Director General, Government Agent before the ECHR, Ministry of Foreign Affairs Adriana BARBIERU Deputy to the Permanent Representative, Co-Agent of the Government before the ECHR, Permanent Representation of Romania to the Council of Europe
SAN MARINO / SAINT-MARIN	Michela BOVI Co-Agente du Gouvernement auprès de la CEDH, Ambassade de Saint-Marin en Belgique
SERBIA / SERBIE	Zorana JADRIJEVIĆ MLADAR State Attorney Deputy Government Agent of the Republic of Serbia before the ECHR, The State Attorney's Office, The Agency Department before the European Court of Human Rights

SLOVAK REPUBLIC / RÉPUBLIQUE SLOVAQUE	Miroslava BÁLINTOVÁ Government Agent before the ECHR, Ministry of Justice
SLOVENIA / SLOVÉNIE	Matija VIDMAR Secretary, Department for International Cooperation and EU law, Ministry of Justice
SPAIN / ESPAGNE	Alfonso BREZMES Agent before the ECtHR, Head of the Human Rights Area of the Constitutional Law & Human Rights Department, Ministry of Justice
SWEDEN / SUÈDE	Daniel GILLGREN Deputy Director, Department for International Law, Human Rights and Treaty Law, Ministry for Foreign Affairs
SWITZERLAND / SUISSE	Alain CHABLAIS Département fédéral de justice et police DFJP, Office fédéral de la justice OFJ, Agent du Gouvernement suisse devant la Cour européenne des droits de l'Homme
TÜRKIYE	Ahmet Müşerref YAKIŞIK Vice-Président du Département, Ministère de la Justice Ayşen EMÜLER Experte Juridique, ministère des Affaires Etrangères, Représentation Permanente de Türkiye auprès du Conseil de l'Europe Ömer YILMAZ Legal counselor, Représentation Permanente de Türkiye
UKRAINE	Marharyta SOKORENKO Agent of Ukraine before the European Court of Human Rights, Ministry of Justice
UNITED KINGDOM / ROYAUME-UNI	Susan DICKSON Foreign and Commonwealth Office Patricia ZIMMERMANN Head of International Human Rights, Ministry of Justice

PARTICIPANTS

HOLY SEE / SAINT-SIÈGE	Christine JEANGÉY Officiel, Chargée des Droits de l'Homme et du Droit Humanitaire
JAPAN / JAPON	Tetsushi HIRANO Chargé de mission, Consulate General of Japan in Strasbourg
CONFERENCE OF INGOs OF THE COUNCIL OF EUROPE / CONFÉRENCE DES OING DU CONSEIL DE L'EUROPE	Simon MATTHIJSEN European Ombudsman Institute (EOI) Olga SADOVSKAYA World Organisation against Torture

DELEGATION OF THE EUROPEAN UNION TO THE COUNCIL OF EUROPE / DÉLÉGATION DE L'UNION EUROPÉENNE AUPRÈS DU CONSEIL DE L'EUROPE	Per IBOLD Minister Counsellor, Deputy to the Head of Delegation, EUDEL
---	--

OBSERVERS / OBSERVATEURS

EUROPEAN NETWORK OF NATIONAL HUMAN RIGHTS INSTITUTIONS / RÉSEAU EUROPÉEN DES INSTITUTIONS NATIONALES DES DROITS DE L'HOMME (ENNHRI)	Katrien MEUWISSEN Team Leader, Permanent Secretariat Mattia CONCAS Assistant, Permanent Secretariat Vít SCHORM Deputy Public Defender of Rights, Czech Republic
CCBE	<i>Apologised</i>
EUROPEAN TRADE UNION CONFEDERATION (ETUC) / CONFÉDÉRATION EUROPÉENNE DES SYNDICATS (CES)	<i>Apologised</i>
ADVISORY COUNCIL ON YOUTH / CONSEIL CONSULTATIF SUR LA JEUNESSE (CCJ)	Nikol PARVANOV Responsible for the ECHR and ESC caselaw portfolio in the Advisory Council on Youth

INVITEE(S) / INVITÉ(S)

EUROPEAN COMMITTEE ON LEGAL CO-OPERATION / COMITÉ EUROPÉEN DE COOPÉRATION JURIDIQUE	Christoph HENRICHS Chairperson of the CDCJ Gerald DUNN Chef de la Division de la coopération juridique et Secrétaire du CDCJ Sophio GELASHVILI Cheffe de l'Unité du CDCJ et Co-Secrétaire du CDCJ
EUROPEAN COURT OF HUMAN RIGHTS / COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME	Siofra O'LEARY President of the Court / Présidente de la Cour

SECRETARIAT / SECRÉTARIAT

Directorate General Human Rights and Rule of Law / Direction générale Droits humains et État de droit (DG I)	
	Christophe POIREL Director / Directeur, Human Rights Directorate / Direction des droits humains
	Daniele CANGEMI Head of the Human Rights, Justice and Legal Co-operation Standard-settings activities Department / Chef du Service des activités normatives en matière de droits humains, justice et coopération juridique
Human Rights Intergovernmental Cooperation Division / Division de la coopération intergouvernementale en matière de droits humains	
	David MILNER Head of Division / Chef de Division, Secretary of the CDDH / Secrétaire du CDDH
	Elvana THACI Administrator / Administratrice, Secretary of the Committee of experts on the System of the European Convention on Human Rights / Secrétaire du Comité d'experts sur le système de la Convention européenne des droits de l'homme (DH-SYSC)
	Yanna PARNIN Administrator / Administratrice, Secretary of the Drafting Group on Human Rights in situations of crisis / Secrétaire du Groupe de rédaction sur les droits humains en situations de crise (CDDH-SCR)
	Daniel PAP Administrator / Administratrice, Secretary of the Drafting Group on Human Rights and environment / Secrétaire du Groupe de rédaction sur les droits humains et l'environnement (CDDH-ENV)
	Sarah BELHADJ MILED Assistant Lawyer / Juriste assistant
	Corinne GAVRILOVIC Assistant / Assistante
	Sorina LECLER Assistant / Assistante

INTERPRETERS / INTERPRÈTES

Bettina LUDEWIG QUAINÉ
 Clarissa WORSDALE
 Isabelle MARCHINI (uniquement le 27 juin)
 Gregoire DEVICTOR (uniquement du 28 au 30 juin)
 Sylvie BOUX (uniquement le 30 juin)

Annexe III**Échange informel avec Siofra O'LEARY
Présidente de la Cour européenne des droits de l'homme**

(lors de la 98^e réunion plénière du CDDH, 27 – 30 juin 2023)

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs,

C'est un honneur et un plaisir de m'adresser à vous pour la première fois en ma qualité de présidente de la Cour.

Votre rôle pour améliorer sans cesse le fonctionnement du mécanisme de la Convention européenne des droits de l'homme a toujours été précieux pour notre Cour, notamment lors de l'élaboration des protocoles à la Convention. C'est dire l'importance que j'attache à notre rencontre d'aujourd'hui.

D'ailleurs, je suis très heureuse que lundi dernier vous ayez rencontré la Greffière de la Cour et le Greffier adjoint pour une de vos réunions régulières et que vous ayez pu discuter, entre autres, de la procédure non contentieuse.

Après quelques mots d'introduction, j'aborderai avec vous trois points : premièrement, les statistiques relatives à l'activité juridictionnelle de la Cour ; deuxièmement, un rapide tour d'horizon relatif à notre stratégie « impact » ; et, troisièmement, un petit aperçu de notre dialogue inter-juridictionnel.

Permettez-moi tout d'abord de vous faire part de certaines priorités, sur lesquelles je concentre des efforts additionnels, tout au long de mon mandat, à savoir :

- Accélérer le traitement des affaires au niveau de la Grande Chambre ;
- Consolider la stratégie impact au niveau des chambres ;
- Améliorer la manière dont nous exploitons nos outils pour un traitement rapide – et économe en termes de ressources – des affaires répétitives au niveau des comités ;
- Déployer les outils conçus pour le traitement de notre stock russe après l'expulsion de l'État défendeur ;
- Accélérer et coordonner les affaires interétatiques pendantes qui concernent, en particulier, la situation en Ukraine, et
- Dans la mesure du nécessaire à l'heure actuelle, veiller à ce que la Cour soit prête à une possible adhésion de l'UE à la Convention.

Ces priorités doivent être comprises dans le contexte de la situation actuelle de la Cour, qui est la suivante.

I. Statistiques relatives à l'activité juridictionnelle de la Cour

Le nombre de requêtes pendantes s'élève actuellement à 75 850.

Il s'agit d'une augmentation de 1 200 et 5 700 requêtes respectivement, par rapport aux chiffres de fin d'année pour 2022 et 2021. Les principales raisons de cette augmentation sont l'arrivée d'un nombre considérable de nouvelles requêtes liées à la tentative de coup d'État en Türkiye en 2016, ainsi que des pics d'affaires d'immigration et d'asile en provenance, par exemple, de la Belgique et de la Grèce.

Environ trois quarts des demandes en attente concernent cinq pays : par ordre décroissant, Türkiye, avec environ 23 650 demandes, la Fédération de Russie, avec environ 15 500 demandes, suivie de l'Ukraine, avec près de 10 000 demandes, puis la Roumanie et l'Italie, avec respectivement 4 500 et 3 650 demandes.

Près de 10 000 demandes pendantes concernent des conflits entre deux États (Ukraine/Russie, Géorgie/Russie et Arménie/Azerbaïdjan). Une unité des conflits a été créée au sein de la Cour pour traiter ces requêtes qui sont juridiquement et factuellement complexes et nécessitent des efforts particuliers, notamment en termes de ressources.

Actuellement, 14 affaires interétatiques sont pendantes devant la Cour (concernant 18 requêtes). Il s'agit malheureusement d'un record historique. Six affaires interétatiques concernent la Russie ; toutes sauf une ayant été introduites par l'Ukraine depuis 2014.

Ainsi que je viens de dire, plus de 15 000 requêtes contre la Fédération de Russie sont actuellement pendantes devant la Cour. Depuis le début de l'année 2023, plus de 1 500 affaires communiquées ont été tranchées par des comités de trois juges et plus de 4 000 nouvelles affaires ont été communiquées. Nous utilisons principalement la procédure WECL *fast-track* pour traiter le stock d'affaires répétitives, la jurisprudence de la Cour étant bien établie.

Des arrêts de principe ont aussi été rendus par la Grande Chambre et des chambres de sept juges dans des affaires telles que *Fedotova et autres*³, sur la reconnaissance des couples de même sexe, *Navalnyy (n° 3)*⁴, concernant l'absence d'une enquête effective à la suite de l'empoisonnement du requérant, et *S.P. et autres*, sur le système de castes dans les prisons.

Un des défis confrontant le Conseil de l'Europe consistera, ainsi qu'il ressort de la déclaration de Reykjavik, à développer un moyen d'exécuter les jugements à l'égard d'un État défendeur qui n'est plus une Haute Partie contractante et qui ne coopère pas avec la Cour.

II. I revert to English and move on to provide you with an update regarding our **Impact strategy**.

As you know, this strategy builds upon and strengthens the priority policy adopted by the Court in 2009 and amended in 2017.

Impact cases do not concern core rights, such as those protected by Articles 2 and 3 of the Convention and prioritised for that reason. They nonetheless raise very important legal issues of relevance for the respondent State in question or for the Convention system as a whole.

The purpose of the strategy is to ensure rapid identification and more expeditious case-processing than was previously the case.

As of the beginning of 2023, 429 applications have been identified as "impact" cases. Approximately three quarters of these have already been communicated to your governments. Last year 219 "impact" applications were processed, leading to 111 impact judgments, 21 impact decisions and the remaining applications were communicated.

³ *Fedotova et autres c. Russie* [GC], n°s 40792/10, 30538/14 et 43439/14, 17 janvier 2023.

⁴ *Navalnyy (n° 3) c. Russie*, n° 36418/20, 6 juin 2023.

To give you a flavour of some recent impact rulings. Take, for example, *Mortier v. Belgium*,⁵ concerning the operation of the legal framework authorising euthanasia, *Darboe and Camara v. Italy*,⁶ on age-assessment procedures in the context of asylum, *C. v. Romania*, no. 47358/20,⁷ on protection against sexual harassment in the workplace; *Bouton v. France*,⁸ on protest action concerning the issue of abortion, or *Mørck Jensen v. Denmark*,⁹ concerning a Danish national prohibited from entering and staying in areas in which a terrorist organisation was a party to an ongoing armed conflict (the al-Raqqa district in Syria). Additionally, three Polish cases, *Advance Pharma*,¹⁰ *Żurek*¹¹ and *Juszczyszyn*¹² addressed crucial issues of judicial independence, adding to our rule of law jurisprudential toolbox.

As I have explained to the CM, with reference to the Court's memorandum on the occasion of the 4th Summit, it is essential that the Court keeps on top of filtering, manages its large interstate and conflicts docket and holds States, including former High Contracting Parties, to account.

However, it is also essential that it can exercise its judicial function expeditiously in "regular" Convention cases which are of capital importance for the defence of democracy, the rule of law and the protection of fundamental rights across our 46 States.

The current size of the Court's registry, and in particular the number of case-lawyers, without whom judicial preparation and deliberation in cases is not possible, is insufficient to allow us to exercise our judicial function effectively and expeditiously.

Two quick illustrations of our lack of sufficient resources are the loss of over 50 case-lawyers over the last decade and an increase in 34 % since 2017 in the number of applications pending per case-lawyer.

We are extremely grateful for the clear recognition of the need for sufficient and sustainable resources in the Reykjavik declaration and we await the concrete follow-up.

III. The final part of my brief overview touches on **judicial dialogue**.

As you are aware, maintaining and furthering our relationship with national judges is a key aspect of the work of the European Court.

Such dialogue reinforces the principle of subsidiarity, now inscribed in the Preamble to the European Convention, but also the related principle of shared responsibility, according to which it falls first and foremost to national authorities, including national judges, to ensure that Convention obligations are observed.

May and June have been busy months for judicial dialogue. The Court hosted bilateral visits from the Supreme Courts of the Czech Republic and Norway, the Supreme and Constitutional Courts of Spain, and the President of the Constitutional Court of Hungary.

In addition, I led delegations of Strasbourg judges on visits to the German Federal Constitutional Court in Karlsruhe and, a little bit further afield, to a tripartite meeting in Costa Rica with the Inter-American Court of Human Rights and the African Court on Human and Peoples' Rights.

⁵ *Mortier v. Belgium*, no. 78017/17, 4 October 2022.

⁶ *Darboe and Camara v. Italy*, no. 5797/17, 21 July 2022.

⁷ *C. v. Romania*, no. 47358/20, 30 August 2022.

⁸ *Bouton v. France*, no. 22636/19, 13 October 2022.

⁹ *Mørck Jensen v. Denmark*, no. 60785/19, 18 October 2022.

¹⁰ *Advance Pharma sp. z o.o v. Poland*, no. 1469/20, 3 February 2022.

¹¹ *Żurek v. Poland*, no. 39650/18, 16 June 2022.

¹² *Juszczyszyn v. Poland*, no. 35599/20, 6 October 2022.

In early June the Registry organised the annual forum of the Superior Courts Network involving approximately 150 national focal points from national superior courts for a two-day programme focusing on the independence of the judiciary as well as sharing know how on research and case-law consistency.

Structured judicial dialogue constantly takes place through judgments and decisions and also through the advisory opinion mechanism as provided by Protocol no. 16. Thus far, 20 States have ratified the Protocol - Moldova just last week - and 6 States have signed but not yet ratified it.¹³

8 requests for opinions have been made from courts in France, Armenia, Lithuania, Slovakia, Finland and Belgium; six opinions have been issued, one request was refused, and one request from the Belgian Council of State is now pending.

The aim of the procedure is not to transfer the dispute to the Court, but rather to give the requesting court or tribunal interpretative guidance on Convention issues when it subsequently determines the concrete case pending before it.

The Court will host a half-day seminar to mark the 5th anniversary of the entry into force of Protocol No. 16 in October. The aim is to take stock of how the advisory opinion mechanism is operating in practice and to reflect on how we can improve the mechanism and the judicial dialogue it seeks to foster for the future.

Superior Court Presidents from States which have ratified the Protocol, but also from those which have not done so have been invited. It is important to remember that the Court's advisory opinions, which are adopted by the Grand Chamber – our most solemn judicial formation - are not binding but do nevertheless have jurisprudential authority and value. This is emphasised indeed by reliance placed on advisory opinions in national courts in, for example, Italy or Sweden, despite the latter not having ratified the Protocol.

President,
Members of the CDDH,

In Reykjavik, the Heads of State and Government have reaffirmed their deep and abiding commitment to the Convention and to the Court as the ultimate guarantors of human rights across our continent.

The Convention system means we exercise our shared responsibility alongside domestic democratic and judicial systems. We are partners together in protecting human rights on our continent. This is why regular dialogue and interaction with your Steering Committee is essential.

I would like to thank you for your attention and I would be happy to reply to any particular questions you may have.

Thank you.

¹³. [Full list - Treaty Office \(coe.int\)](https://www.coe.int/treaties)

Annexe IV**Points focaux et représentants du CDDH auprès d'autres instances***(Liste telle que révisée par le CDDH lors de sa 98^e réunion, 27 – 30 juin 2023)*

1. Comité de bioéthique (DH-BIO) : Brigitte KONZ (Luxembourg)
2. Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise) : Brigitte OHMS (Autriche)
3. Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ) : Liliya ELENKOVA (Bulgarie)
4. Comité des Conseillers juridiques sur le droit international public (CAHDI) : Zinovia STAVRIDIS (Grèce)
5. Comité européen de coopération juridique (CDCJ) : **Vacant**
6. Comité directeur sur les médias et la société de l'information (CDMSI) : Hans-Jörg BEHRENS (Allemagne)
7. Comité d'experts pour les questions relatives aux Roms et aux Gens du voyage (ADI-ROM) : Romana KUZMANIĆ-OLUIĆ (Croatie)
8. Comité consultatif de la Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel (T-PD) : Brigitte OHMS (Autriche)
9. Comité du Conseil de l'Europe de lutte contre le terrorisme (CDCT) : Susan DICKSON (Royaume-Uni)
10. Comité des Parties à la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (« Comité de Lanzarote ») : Brigitte KONZ (Luxembourg)
11. Comité directeur pour les droits des enfants (CDENF) : Brigitte KONZ (Luxembourg)
12. Comité européen sur la démocratie et la gouvernance (CDDG) : Krista OINONEN (Finlande)
13. Comité directeur sur l'anti-discrimination, la diversité et l'inclusion (CDADI) : Elias KASTANAS (Grèce)
14. Comité ad hoc sur l'intelligence artificielle (CAI) : Tim KOLK (Estonie)
15. Commission pour l'égalité de genre (GEC) : **Vacant**
16. Groupe de travail ad hoc sur l'amélioration du système de la Charte sociale européenne (GT-CHARTRE) : **Vacant**

Annexe V**Composition du Bureau, Présidences, Rapporteurs et Groupes de rédaction**

BUREAU DU CDDH	FIN DU MANDAT	RÉFÉRENCES
Kristīne LĪCIS (Lettonie) Président	31 décembre 2023 (non renouvelable)	97 ^e réunion du CDDH (décembre 2022)
Krista OINONEN (Finlande) Vice-Présidente	31 décembre 2023 (non renouvelable)	97 ^e réunion du CDDH (décembre 2022)
Brigitte OHMS (Autriche), Membre	31 décembre 2024 (non renouvelable)	97 ^e réunion du CDDH (décembre 2022)
Nicola WENZEL (Allemagne), Membre	31 décembre 2023 (élue pour 2 ans, renouvelable une fois)	95 ^e réunion du CDDH (novembre 2021)
Babette KOOPMAN (Pays-Bas), Membre	31 décembre 2024 (non renouvelable)	97 ^e réunion du CDDH (décembre 2022)
Jan SOBCZAK (Pologne), Membre	31 décembre 2023 (élu pour 2 ans, non renouvelable)	95 ^e réunion du CDDH (novembre 2021)
Alfonso BREZMES (Espagne), Membre	31 décembre 2023 élu pour 2 ans, non renouvelable)	95 ^e réunion du CDDH (novembre 2021)
Alain CHABLAIS (Suisse), Membre	31 décembre 2023 élu pour 2 ans, non renouvelable)	95 ^e réunion du CDDH (novembre 2021)
PRÉSIDENCES		
DH-SYSC Alain CHABLAIS (Suisse)	31 décembre 2023 (élu pour 1 an, non renouvelable)	97 ^e réunion du CDDH (décembre 2022)
DH-SYSC-JC Hans-Jörg BEHRENS (Allemagne)		96 ^e réunion du CDDH (juin 2022)
« 46 + 1 » Tonje MEINICH (Norvège)		92 ^e réunion du CDDH (novembre 2019)
CDDH-ENV Kristīne LĪCIS (Lettonie)		93 ^e réunion du CDDH (décembre 2020)
CDDH-SCR Jan SOBCZAK (Pologne)		95 ^e réunion du CDDH (novembre 2021)

RAPPORTEURS

Krista OINONEN (Finlande)	Droits de l'homme dans les sociétés culturellement diverses
Nicola WENZEL (Allemagne)	Droits de l'homme et entreprises
Philippe WERY (Belgique)	Egalité de genre
Brigitte KONZ (Luxembourg)	Droits des enfants
Brigitte KONZ (Luxembourg)	Droits des personnes handicapées
Romana KUZMANIC-OLUIC (Croatie)	Questions relatives aux Roms et Gens du voyage

GROUPES DE REDACTION**DH-SYSC-JC**

Arménie

Azerbaïdjan

Belgique

France

Allemagne (*Présidence*)

Italie

Pays-Bas

Pologne

Suisse

Türkiye

Royaume-Uni

CDDH-SCR

Arménie

Azerbaïdjan

Estonie

Géorgie

Monténégro

Pays-Bas

Norvège

Pologne (*Présidence*)

Portugal

Türkiye

CDDH-ENV

Arménie

Autriche

Finlande

France

Allemagne

Lettonie (*Présidence*)

Pologne

Roumanie

Espagne

Suisse

Türkiye

Annexe VI

**Calendrier pour le second semestre 2023
tel qu'approuvé lors de la 98^e réunion du CDDH, 27 – 30 juin 2023
et calendrier provisoire pour le premier semestre 2024**

04 – 06/07/2023	<u>3rd meeting of the Council of Europe Access Info Group / 3^e réunion du Groupe Accès à l'information du Conseil de l'Europe</u>
12 – 14/09/2023	<u>4th meeting of the Drafting Group on human rights in situations of crises / 4^e réunion du Groupe de rédaction sur les droits humains en situations de crise (CDDH-SCR)</u>
20 – 22/09/2023	<u>4th meeting of the Drafting Group on issues relating to judges of the European Court of Human Rights / 4^e réunion du Groupe de rédaction sur les questions relatives aux juges de la Cour européenne des droits de l'homme (DH-SYSC-JC)</u>
25 (a.-m), 26 (matin) & 28 – 29/09/2023	<u>8th meeting of the Drafting Group on Human Rights and Environment / 8^e réunion du Groupe de rédaction sur les droits humains et l'environnement (CDDH-ENV)</u>
06/10/2023	Meeting of the Government Agents (Riga, Latvia) / Réunion des Agents du Gouvernement (Riga, Lettonie)
06/10/2023 (matin) KUDO	<u>3rd meeting of the Consultation of the Parties to the Tromsø convention / 3^e réunion de la Consultation des Parties à la Convention de Tromsø</u>
24/10/2023	Warsaw Seminar (Warsaw, Poland) / Séminaire de Varsovie (Varsovie, Pologne)
25 – 26/10/2023	<u>5th meeting of the Drafting Group on human rights in situations of crises / 5^e réunion du Groupe de rédaction sur les droits humains en situations de crise (CDDH-SCR)</u>
08 – 09/11/2023	<u>110th meeting of the Bureau of the Steering Committee for Human Rights / 110^e réunion du Bureau du Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH-BU)</u>
14 – 16/11/2023	<u>4th meeting of the Council of Europe Access Info Group / 4^e réunion du Groupe Accès à l'information du Conseil de l'Europe</u>
27/11/2023 afternoon / après-midi	Meeting of the Government Agents with the Court's Registry / Réunion des Agents du Gouvernement avec le Greffe de la Cour
28/11 – 01/12/2023	<u>99th meeting of the Steering Committee for Human Rights / 99^e réunion du Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH)</u>
17 – 19/01/2024	<u>9th meeting of the Drafting Group on Human Rights and Environment / 9^e réunion du Groupe de rédaction sur les droits humains et l'environnement (CDDH-ENV)</u>
31/01 – 02/02/2024	<u>6th meeting of the Drafting Group on human rights in situations of crises / 6^e réunion du Groupe de rédaction sur les droits humains en situations de crise (CDDH-SCR)</u>

06 – 08/03/2024	<u>5th meeting of the Drafting Group on issues relating to judges of the European Court of Human Rights / 5^e réunion du Groupe de rédaction sur les questions relatives aux juges de la Cour européenne des droits de l'homme (DH-SYSC-JC)</u>
19 – 21/03/2024	<u>10th meeting of the Drafting Group on Human Rights and Environment / 10^e réunion du Groupe de rédaction sur les droits humains et l'environnement (CDDH-ENV)</u>
03 – 05/04/2024	<u>6th meeting of the Drafting Group on human rights in situations of crises / 6^e réunion du Groupe de rédaction sur les droits humains en situations de crise (CDDH-SCR)</u>
24 – 26/04/2024	<u>7th meeting of the Committee of experts on the system of the ECHR / 7^e réunion du Comité d'experts sur le système de la CEDH (DH-SYSC)</u>
15 – 17/05/2024	<u>5th meeting of the Council of Europe Access Info Group / 5^e réunion du Groupe Accès à l'information du Conseil de l'Europe</u>
23 – 24/05/2024	<u>111th meeting of the Bureau of the Steering Committee for Human Rights / 111^e réunion du Bureau du Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH-BU)</u>
18 – 21/06/2024	<u>100th meeting of the Steering Committee for Human Rights / 100^e réunion du Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH)</u>